



RESTAURATION SCOLAIRE

Fiche Mensuelle de réservation (une par enfant)

Période de JUIN JUILLET 2018

A remettre impérativement avant le 29/05/2018 (passé ce délai, les repas seront comptabilisés double)

Exclusivement à la régie restauration – Mairie de la Bassée

Monsieur - Madame

Adresse complète

N° de téléphone fixe ou portable

Ecole : La Roseraie

Jules Verne

Charlemagne

Nom de l'enseignant :

Nom et Prénom de l'enfant :

Cantine

TARIFS

Prix du repas pour un enfant basséen : 2,80 euros
Prix du repas pour un enfant extérieur : 3,40 euros
Prix d'un repas adulte : 3,45 euros
Prix d'un repas pour un élève en ULIS : 2,80 euros
Enfants sous surveillance (P.A.I) : 2,40 euros

(Chèque à l'ordre du Trésor Public)

			Lundi	4		Lundi	11		Lundi	18		Lundi	25		lundi	2	
			Mardi	5		Mardi	12		Mardi	19		Mardi	26		mardi	3	
			Jeudi	7		Jeudi	14		Jeudi	21		Jeudi	28		jeudi	5	
			Vendredi	8		Vendredi	15		Vendredi	22		Vendredi	29		vendredi	6	

Repas sans porc : oui – non

Repas sans viande : oui – non

Ou tous les jours

Si votre enfant ne prend aucun repas dans la période ci-dessus, vous n'avez pas à retourner le présent document. **Attention, ce document ne vous sera pas envoyé systématiquement tous les mois, vous devez vous le procurer en mairie ou le télécharger sur le site de La Bassée.**

Par contre, **si votre enfant prend au moins un repas**, il est impératif de retourner cette fiche à la Régie Restauration en cochant uniquement les repas à prendre.

le tarif à régler sera doublé en cas de non inscription ou en cas d'inscription téléphonique sans paiement dans les 24 heures.

IMPORTANT :

Pour les situations particulières (maladies , hospitalisation, ...) veuillez prévenir **au plus tard la veille** (lundi, mardi, mercredi, jeudi, et vendredi de 9 h 00 à 10h 30) au **03.20.29.90.26**

La régie restauration (en mairie de La Bassée – place du Général de Gaulle)
sera ouverte aux horaires suivants pour les paiements en espèce :
Mardi de 8h30 à 12h30 – Mercredi de 13h30 à 17h – Jeudi de 8h30 à 12h30

Possibilité d'envoyer le paiement par chèque en mairie ou de le déposer dans l'urne correspondante.

IMPORTANT : Les repas sont à **régler d'avance** à la Régie aux horaires indiqués ci-dessus (pour une première inscription, se munir du livret de famille et d'un justificatif de domicile).

Veillez spécifier s'il y a une commande sans porc à effectuer.

Signature des parents

